Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0782-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0782_RH – AVANCEMENT DE GRADE 2023 : RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE (AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL)

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU Le code général de la fonction publique ;

VU Le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU La délibération n° CP_2020_235_du 12 octobre 2020 relatives aux lignes directrices de gestion ;

VU La délibération n° CD_2023_023 du 12 juin 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade, dans le grade de rédacteur principal de 1ère classe (avec examen professionnel), au titre de l'année 2023, est établi comme suit :

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	GRADE ACTUEL	GRADE DE DESTINATION	DATE DE NOMINATION
Madame	MARPAUX CELINE	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	1er juillet 2023

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0782-AR

Signature de l'arrêté

Destinataires :
- dossier
- contrôle de légalité
- RAA